

L'EXEMPLE DE L'ANGLETERRE...

On parle beaucoup de la liberté comme en Angleterre. La pratique anglaise serait bonne à consulter. BILLAUT, session de 1863.

Oui, sachons-le bien, il y a un pays où les chefs militaires ayant fait acte de répression, peuvent être traduits en justice comme homicides - où ils appellent en garantie à côté d'eux le gouvernement dont ils ont reçu les ordres, - où celui-ci vient expliquer aux juges qu'il a entendu exécuter les lois, - où le juge peut décider que la loi n'a pas été exécutée, mais violée, qu'un crime a été commis sous couleur de répression légale, un crime dont le gouvernement ou ses agents doivent porter la peine. - Il ne faut pas nous voiler la face; une société peut vivre avec ces mœurs, et même prospérer de la façon la plus enviable. DUPONT-WHITE, (La liberté politique considérée dans ses rapports avec l'administration locale).

Aux revendications trop impatientes de la liberté, on a l'habitude d'opposer l'exemple de l'Angleterre, qui a su mériter cette liberté précieuse par sa sagesse, par sa soumission, sa fidélité à la dynastie et au gouvernement, par le désarmement spontané et sincère des partis. C'est un lieu commun sans cesse rebattu depuis quinze ans, et qui ne manque jamais son effet dans les discours des orateurs du gouvernement, et dans les articles des journaux officiels.

Nous estimons nous aussi que l'exemple de l'Angleterre est bon à consulter, et nous croyons qu'il y a lieu de détourner un instant l'attention de nos concitoyens des faits qui se passent outre-Rhin pour l'attirer sur ceux qui se passent outre-Manche.

Un ministère réactionnaire a tenté d'entraver l'agitation pacifique qui se poursuit depuis plusieurs mois pour la réforme électorale, en interdisant la réunion d'un meeting populaire à Hyde Park. L'autorité a été défiée, la police a été repoussée, les grilles du parc ont été arrachées.

Le ministère, honteux de sa tentative avortée, n'ose ni contester le droit de réunion, ni s'autoriser de l'abus et des désordres pour le suspendre temporairement.

Le peuple convoque de nouveaux meetings, met le gouvernement en accusation, lui reproche d'avoir seul provoqué les troubles en agissant d'une façon inconstitutionnelle, et le défère aux tribunaux.

Les ministres, réduits à se défendre, arguent: ils contestent seulement le droit au peuple de se réunir dans Hyde Park, qui prétendent-ils: *«appartient à la liste civile et n'est pas une propriété publique»*.

Bien en prend au gouvernement d'adopter cette attitude humble et soumise, car M. Oliphant à la *Chambre des communes*, donne aux ministres ce solennel avertissement que: *«s'ils ferment au peuple les portes de la réforme, le peuple pourrait bien un jour arracher les grilles de la Constitution, comme il vient d'arracher celles d'Hyde Park»*. Un autre membre du Parlement, M. Taylor, dans un meeting populaire, rappelle que *«le refus de la réforme a amené en France la chute d'une dynastie»*, et il félicite le peuple anglais de sa résistance énergique: *«Le peuple, dit-il, s'est assemblé sans désir d'émeute ou de trouble, au contraire plein de respect pour la loi; mais, contre le droit, contre la loi, on a fermé devant lui les portes du parc; - et ses murs sont tombés à la voix du peuple comme les murailles de Jéricho»*.

Voici comment les choses se passent en Angleterre, et elles se sont de tout temps passées ainsi.

Junius, dans ses *Lettres* célèbres, écrites à une époque où la dynastie de Hanovre était encore mal consolidée, où les partis n'étaient pas éteints, où l'Angleterre était menacée par la coalition de l'Espagne et de la France traînant après elles un brandon de discorde civile avec le dernier des Stuarts, où la difficulté de la situation était aggravée par le soulèvement des colonies américaines, - Junius, s'adressant directement au roi Georges-3, - ne mettait pas un langage moins ferme, ni moins menaçant à défendre les libertés publiques et les droits du peuple:

«Le peuple d'Angleterre, disait-il, est attaché à la maison de Hanovre, non par la frivole préférence d'une

famille à une autre, mais par la conviction que l'établissement de cette famille est nécessaire au maintien de ses libertés civiles et religieuses. C'est là, sire, un principe de fidélité, également solide et raisonnable, fait pour être adopté par les Anglais, et digne d'être encouragé par votre Majesté. Mais on ne peut nous tromper longtemps par des distinctions nominales, le nom des Stuarts en lui-même n'est que méprisable; armés de l'autorité souveraine, leurs principes sont détestables. Le prince qui imite leur conduite devrait être averti par leur exemple, et, au lieu de se reposer sur la sécurité de son titre à la couronne, il devrait se souvenir que s'il fut acquis par une révolution, il peut être perdu par une autre».

Voilà l'exemple que nous donne l'Angleterre, et il vaut la peine d'être médité par les gouvernements non moins que par les peuples: les uns et les autres auraient tout intérêt à en faire leur profit.

C'est par cette fermeté à revendiquer ses droits, par cette énergie constante à les défendre, que le peuple anglais est parvenu à ce degré de liberté qui depuis deux siècles fait l'admiration de l'Europe et qu'il a pu la maintenir intacte et inviolée à travers toutes les vicissitudes.

Si la dynastie de Hanovre s'est consolidée, et si elle a pu échapper aux révolutions qui ont renversé ou du moins ébranlé toutes les autres dynasties européennes, - elle doit ce résultat à sa déférence vis à vis du peuple et à sa fidélité à respecter ses droits.

La reine est complètement en dehors du débat actuel: elle n'a ni à prendre parti, ni pour ni contre la réforme; elle n'apparaît que pour marquer les points, en appelant au ministère ceux que lui désigne le jeu des institutions constitutionnelles, et elle ratifiera en dernière analyse, le triomphe de la volonté populaire: - voilà tout le secret de sa popularité.

L'Angleterre ne nous donne pas le spectacle d'un gouvernement fort et d'un peuple sage et soumis; elle nous donne le spectacle, au contraire, d'un peuple fort et d'un gouvernement sage et soumis.

C'est là un grand enseignement qui ne doit pas être perdu; les peuples ne sont point faits pour les gouvernements, mais les gouvernements pour les peuples. Ce n'est pas par leur obéissance et leur soumission que les peuples doivent mériter la liberté qu'il n'appartient à aucun gouvernement de leur retirer; mais ce sont les gouvernements qui doivent mériter la confiance et l'amour des peuples par leur respect de la liberté et leur zèle à la maintenir contre tout attentat.

«Il est bien entendu aujourd'hui d'un bout à l'autre de l'Europe, observe M. Dupont-White, que les gouvernements sont responsables, et cette responsabilité a lieu en effet. Seulement quand elle n'est pas organisée par les lois avec détermination expresse des personnes et des cas où elle s'applique, elle est nulle ou violente, et voici ce qui arrive: les gouvernements demeurent longtemps impunis, - quinze ou vingt ans, je suppose, - malgré maint écart; puis ils sont punis un beau jour et une bonne fois; on les brise comme verre, on les culbute, on les proscriit. C'est le cas des révolutions, qu'il ne faut pas détailler avec trop de complaisance, vu leur injustice, qui est de mettre à mal tout le monde, les innocents comme les coupables et parce que le plaisir qu'on y prend est sujet à de fortes expiations. Un pays civilisé pourrait adopter d'autres façons.

Les Anglais nous donnent à ce propos un grand exemple, mais qui n'est peut-être pas pour plaire à tout le monde, ni même pour être compris par tout le monde».

M. Baroche disait un jour au *Corps législatif*, répondant aux députés de l'opposition: *«Jamais en présence d'un danger la liberté de la presse n'a été aussi grande en Angleterre qu'elle l'est aujourd'hui chez nous».*

Quelques citations de Junius, dont les *Lettres* furent publiées dans les circonstances graves et dangereuses pour l'Angleterre que nous avons dites plus haut, serviront utilement de commentaire à cette appréciation, et, elles paraîtront sans doute d'autant moins hors de propos qu'elles sont non moins remarquables par la beauté du style que par l'énergie des sentiments et qu'elles donneront à nos lecteurs quelque idée de ce chef-d'œuvre trop peu connu en France, qui place dans la littérature anglaise l'anonyme caché sous le nom de Junius, à côté de Shakespeare et de Shéridan. La comédie politique est immortelle comme la comédie humaine.

Dans sa première lettre au *Public Advertiser*, Junius après avoir énuméré les griefs de la nation, termine ainsi:

«Ceci, monsieur, est le détail de notre situation. Embrassez l'ensemble d'un coup d'œil, et voyez: - une nation accablée d'impôts et de dettes; - l'affection de ses colonies aliénées; - les fonctions des magistrats

transférées à la soldatesque; - une vaillante armée de braves soldats, qui ne se sont jamais battus avec répugnance que contre leurs concitoyens, tombant en décadence, faute d'être dirigée par un homme d'un courage et d'une capacité ordinaires, - et enfin l'administration de la justice devenue odieuse et suspecte à tout le peuple. - On ne peut ajouter qu'un seul trait à ce tableau déplorable, c'est que nous sommes gouvernés par des conseils dont un homme raisonnable ne peut attendre d'autre remède que le poison, d'autre soulagement que la mort.

Si, par une intervention directe de la Providence, il était possible que nous échappions à une crise aussi terrible et aussi désespérée, la postérité ne voudrait pas ajouter foi à l'histoire du temps présent, elle conclurait, ou que nos maux étaient imaginaires, ou que nous avons la bonne fortune d'être gouvernés par des hommes d'une intégrité et d'une sagesse reconnues. - Mais nos descendants ne croiraient pas possible que leurs ancêtres eussent survécu ou se fussent relevés d'une situation si désespérée, quand un duc de Grafton était premier ministre, un lord North chancelier de l'Échiquier, un Weymoulh et Hillsborough secrétaires d'État, un Granby commandeur en chef de l'armée, et un Mansfield chef de la justice criminelle du royaume».

Dans sa 41^{ème} lettre, Junius reprend ce tableau en mettant en cause le roi lui-même, comme l'auteur direct des malheurs et des humiliations de la nation:

«Après m'être avancé aussi loin sur la route des faits, il peut m'être permis de faire une courte excursion dans le champ de l'imagination. Bannissons de notre esprit la persuasion que ces événements sont réellement arrivés sous le règne du meilleur des princes; considérons-les simplement comme les éléments d'une fable, dans laquelle nous supposerions qu'il s'agit du souverain de quelque autre pays. J'entends violer toutes les lois de la vraisemblance, en supposant que ce roi imaginaire, après s'être volontairement déshonoré aux yeux de ses sujets, recouvre la conscience de son déshonneur; qu'il aperçoive le piège que lui ont tendu ses ministres et sente une étincelle de bonté s'allumer dans son cœur.

Le parti qu'il serait alors obligé de prendre, le remplirait de confusion.

Il devrait dire aux membres de son Parlement:

“Je vous ai réunis pour avoir vos avis, et je ne vous ai pas demandé votre opinion. - Aux négociants: j'ai troublé votre commerce, j'ai enlevé les matelots de vos navires, je vous ai accablé sous le poids des taxes. - Aux propriétaires fonciers: je vous ai présenté la guerre connue très probable, quand j'étais résolu à me soumettre à toutes les conditions d'accommodement; je vous ai extorqué de nouvelles taxes, avant qu'il fût possible d'en avoir besoin, et je suis maintenant incapable d'en justifier l'emploi. - Aux créanciers de l'État: j'ai livré votre fortune comme une proie aux étrangers étant plus vils de vos compatriotes. - Peut-être ce prince repentant finirait-il par un aveu général adressé en ces termes à toute la nation: j'ai plongé toutes les classes du peuple dans l'inquiétude et dans la détresse, et je n'ai rien à vous offrir en retour que la certitude du déshonneur national, une trêve armée et une paix sans sécurité».

Junius ne s'en tient pas à ces attaques personnelles: il fait gronder le tonnerre de la révolution au-dessus de la tête de ce gouvernement imprévoyant et coupable:

«Le langage du peuple est rude, mais clair et intelligible; ses gestes sont grossiers, mais expressifs; embarrassés par des sophismes, sa simple éloquence passe du langage à l'action. Le premier appel il l'a fait à ses représentants; le second, il l'adresse à la justice du roi. Le dernier argument du peuple, si on l'oblige à y avoir recours, obtiendra plus de succès peut être que des tentatives de persuasion sur le parlement ou des supputations au trône».

Voici en quels termes s'exprimaient les journalistes anglais dans des circonstances graves où la maison de Hanovre, encore mal établie, était menacée, à l'intérieur par les résistances populaires, et à l'extérieur par le soulèvement des colonies et la coalition de la France et de l'Espagne. Et Junius put continuer sa polémique agressive: un des numéros de son journal fut incriminé, mais il fut acquitté par le jury.

Eh bien! nous le demandons à M. Barocbe, aujourd'hui ministre de la justice, est-il aucun des journaux français déferés en ce moment aux tribunaux, et auxquels nous souhaitons - ce vœu n'est pas entièrement désintéressé - des juges aussi bienveillants que ceux de Junius, est-il un de ces journaux qui ait tenu un langage ayant quelque analogie avec cette violence?

Auguste VERMOREL.